



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRETE PREFECTORAL N° 12 63 /2006  
portant constitution du jury d'examen pour  
l'obtention du brevet national  
de jeunes sapeurs-pompiers

LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté Nor : INTE0300241A du 23 avril 2003 de Monsieur le Ministre de  
l'intérieur relatif aux jeunes sapeurs-pompiers,

SUR proposition du directeur Départemental des Services d'incendie et de  
Secours, chef du corps départemental,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Il est constitué un jury d'examen pour l'obtention du Brevet National de Jeunes  
Sapeurs-Pompiers.

Article 2 : Le jury institué à l'article précédent est composé des membres suivants :

Président : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et Secours des Pyrénées-  
Orientales ou un officier de sapeurs-pompiers professionnels le représentant.

- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son  
représentant,

- Monsieur Jean-Jacques CUNI, président de l'union départementale des sapeurs-  
pompiers des Pyrénées-Orientales,

- Monsieur José LOPEZ, major de sapeurs-pompiers professionnels en qualité  
d'officier de sapeurs-pompiers professionnels

- Monsieur Bernard BELBEZE, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires en  
qualité d'officier de sapeurs-pompiers volontaires,

- Monsieur Christophe BANACH, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, en  
qualité d'animateur de section de jeunes sapeurs-pompiers,

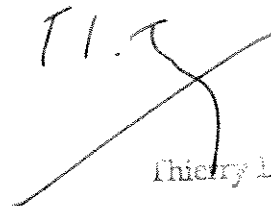
**ARTICLE 3** : Le jury se réunira le 9 mai 2006 au centre d'incendie et de secours de PERPIGNAN à 16h30

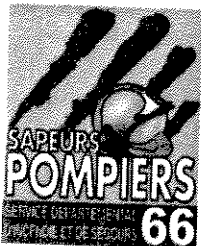
**ARTICLE 4** : Le jury s'adjoindra, en tant que de besoin, des examinateurs qui participeront aux délibérations avec voix consultative.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

Fait à Perpignan le,                      31 MARS 2006

Le Préfet,

T.L.  
  
Thierry LAÏASTE



Perpignan, le 9 mai 2006

Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

-----  
Groupement : Emplois  
Service : Formation

BREVET NATIONAL  
DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS  
SESSION 2005  
Classement par ordre de mérite

Les candidats dont les noms suivent sont déclarés APTES aux épreuves du brevet, après délibération du jury en date du 9 mai 2006

	NOM PRENOM	SECTION	Moyenne/20
01	DE TORRES Arnaud	PERPIGNAN	16.83
02	BAZILE Rachel	CERDAGNE	16.22
03	SUCH Loïc	LE SOLER	16.15
04	FRERE Jérémy	PERPIGNAN	16.14
05	SIREJOL Christophe	LE SOLER	16.06
06	LAVAIL Guillem	LE SOLER	15.86
07	DISCHAND Julien	PERPIGNAN	15.80
08	ESCANDE Laura	CERDAGNE	15.77
09	TUBERT Julien	LE SOLER	15.75
10	CAYUELA Didier	SALSES	15.65
11	FABREGUE Marion	PERPIGNAN	15.61
12	JOURDA David	PERPIGNAN	15.53
13	ESCRIVA Nicolas	PERPIGNAN	15.18
14	KHOKHAM Thomas	PERPIGNAN	15.08
15	RODENAS Cyril	SAINT CYPRIEN	14.87
16	MARCHE Raphaël	PERPIGNAN	14.54
17	JUANOLE Marie-Noëlle	SALSES	14.52
18	BELLISSANT Jérémy	RIVESALTES	14.15
19	BRUTUS Beverey	LE SOLER	14.70
20	REVERTE LE REGENT Gabriel	SALSES	13.76
21	FIERRO Sabrina	CERDAGNE	13.74
22	LABBE Julien	PERPIGNAN	13.73
23	AIELLO Michaël	LE SOLER	13.65
24	VIDAL Laura	SAINT CYPRIEN	13.46
25	KOSTINGER Alexandre	SALSES	13.26
26	BAEZA Fabien	SALSES	12.85

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES-ORIENTALES  
1, rue du Lieutenant Gourbault - B.P. 19935 - 66962 Perpignan Cédex 09

Standard 04.68.63.78.18 - Fax Direction 04.68.63.78.20

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours

0018

Sont déclarés APTES après rattrapage :

NOM PRENOM	SECTION	natation	Ecrit/20	Moyenne/20
CESAR Christophe	SALSES		11.33	17.15
GARRIGUES Sébastien	SAINT CYPRIEN		10.42	14.09
DUPHOT Charley	LE SOLER		06.17	13.80
CORTIE Jennifer	LE SOLER	06.00	08.00	12.00
PORTENIER Laetitia	SAINT CYPRIEN	07.00	07.75	11.85

Sur décision du jury : APTE  - INAPTE :

NOM PRENOM	SECTION	Ecrit/20	Moyenne/20
DI SCALLA Sébastien	RIVESALTES	04.92	14.85

Sont éliminés :

NOM PRENOM	SECTION	natation	Ecrit/20	Moyenne/20
SABATER Jean-Marie	RIVESALTES		01.75	15.34
DIAZ Laurie	PERPIGNAN		03.83	14.69
GARAND Priscilla	RIVESALTES	00.00	07.08	10.40

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
chef du corps départemental

Colonel Jean-Pierre SALLES-MAZOU

Le président  
De l'Union Départementale des sapeurs-pompiers  
Des Pyrénées-Orientales

Capitaine Jean-Jacques CUNI

Le Directeur Départemental  
de la Jeunesse et Sports  
ou son représentant

L'officier de sapeurs-pompiers volontaires:

Capitaine Bernard BELBEZE

L'officier de sapeurs-pompiers professionnels

Major José LOPEZ

L'animateur de jeunes sapeurs-pompiers

Caporal Christophe BANACH